Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Baie-d'Hudson et du Yukon.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et

de navigation de la Colombie et Kootenay.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de

Trail-Creek à la Colombie.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer Trans-Ca-

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer

méridional de la Colombiebritannique.

Acte concernant l'American Bank Note Company (Foreign).

Acte concernant la Cour suprême d'Ontario et les

juges de cette cour.

Acte relatif au jugement par jury de certaines affaires dans les Territoires du Nord-Ouest.

Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi

des anhains Acte à l'effet de refondre et modifier les actes con-

cernant les droits de douane. Acte modifiant de nouveau l'acte du Revenu de

l'Intérieur.

Acte concernant les droits d'exportation. Acte modifiant de nouveau l'acte d'inspection du

pétrole.

Acte concernant la Yukon Mining and Transportation Company (Forcign).

Acte concernant l'emmagasinage à froid sur les paquebots voyageant du Canada au Royaume-Uni, et en certaines cités du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal et les comtés du sud.

Acte à l'effet de modifier l'acte concernant certaines

caisses d'épargne de la province de Québec. Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédé-

Acte modifiant de nouveau l'acte concernant les

juges des cours provinciales. Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada.

Acte modifiant de nouveau l'acte des pensions du service civil.

Acte à l'effet d'autoriser une subvention pour un chemin de fer à travers le Défilé du Nid de Corbeau. Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y men-

tionnées. Acte modifiant de nouveau l'acte des Postes, Acte modifiant de nouveau l'acte du service civil.

A ces lois, la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat dans les termes suivants:-

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces lois.

Alors l'honorable Président de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:-

"Qu'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre

Excellence la loi suivante :

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1897 et le 30e jour de juin 1898, et pour d'autres objets se rattachant au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanc-

A cette loi, la sanction royale est donnée dans les termes suivants :-

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne cette loi.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du huitième parlement du Canada par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de l'obligation d'être présents plus longtemps dans cette Chambre, je tiens à vous remercier de l'assiduité avec laquelle vous avez accom-pli les travaux d'une session laborieuse, et la législation très importante qui résulte de vos délibérations mérite mes félicitations.

La revision du tarif à laquelle vous avez employé une grande partie de la session, a été faite, j'en suis convaincu, de manière à favoriser l'industrie et le commerce de la Puissance. On se plaît à reconnaître que cette mesure est considérée comme importante au sint de la Puissance. point de vue de l'Empire, et elle a déjà eu pour effet d'affermir d'une manière sensible les liens qui unissent le Canada et la mère patrie.

Les arrangements faits pour établir une ligne de vapeurs rapides de la meilleure classe entre la Grande Bretagne et le Canada, avec la co-opération et l'aide des gouvernements impérial et canadien, me font espérer, qu'à une date rapprochée, nous verrons s'accomplir ce projet si important.

Je vois avec plaisir que vous avez accordé des subventions pour différents chemins de fer qui sont des-tinés à développer la richesse minière du Canada, à faciliter le trafic et à accommoder le public voyageur.

La loi qui établit un système d'appareils frigoritiques efficace favorisera nos agriculteurs en leur donnant le moyen d'exporter les produits alimentaires périssables et de les placer sur les marchés étrangers, dans les meilleures conditions possibles.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour les services publics.

Honorables Messicurs du Sénat : Messieurs de la Chambre des Communes.

La session qui va se clore restera mémorable non seulement à cause des mesures importantes qui ont été adoptées, mais aussi parce qu'elle a eu lieu pendant l'année du jubilé de diamant de Sa Majesté qui a vu

se réunir les peuples des différentes parties de l'Em-pire pour célébrer le soixantième anniversaire du règne de Sa Majesté la Reine Victoria. Les magnifiques démonstrations dans les possessions de Sa Majesté témoignent hautement de la loyauté et de l'affection du peuple pour sa Souveraine et prouvent l'unité de l'Empire britannique.

Je sais que vous vous réjouissez avec moi de voir que le Canada a dignement fait sa part dans ces circonstances.

En me séparant de vous je désire vous exprimer mes meilleurs souhaits de bonheur, et j'espère avec con-fiance que votre travail pendant cette session aura pour effet d'augmenter le bien-être du peuple que vous représentez.

## Le Président du Sénat dit alors :-

Honorables Messieurs du Sénat :

Messicurs de la Chambre des Communes: C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le onzième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mercredi, le onzième jour d'août prochain.